

Émetteurs :

Christine CHASSY

+4.78.63.43.92 +4.78.63.49.70

e-mail : cchassy@grandlyon.com

COMPTE RENDU

Isabelle EYNARD-RIONDET

+4.26.99.35.16 +4.78.63.49.70

e-mail : ieynard-riondet@grandlyon.com

Réf.

Date de la réunion :	Jeudi 29 septembre 2016
Objet :	Révision de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse et transformation en AVAP Présentation en Commission Locale du projet de dossier d'AVAP avant saisine de la DREAL et arrêt de projet en conseil de Métropole
PJ :	Présentation faite en séance

Commission locale de l'AVAP des pentes de la Croix-Rousse – Lyon 1^{er}

Membres de la Commission Locale :

Gérard COLLOMB	Président de la Métropole de Lyon	Présent
Michel DELPUECH	Préfet de la Région Rhône-Alpes et du Rhône	Excusé et représenté par Denis Bruel
Michel LE FAOU	Vice-président du Grand Lyon, chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de l'habitat, du logement et de la politique de la ville	Présent
Georges KEPENEKIAN	Conseiller métropolitain	Représenté par Alain GALLIANO
Thomas RUDIGOZ	Conseiller métropolitain	Présent
Nathalie PERRIN-GILBERT	Conseillère métropolitain	Présente
Denis BROLIQUIER	Conseiller métropolitain	Excusé
Denis BRUEL	Sous-préfet de l'arrondissement de Lyon	Présent
Joël PRILLARD	Directeur Départemental des Territoires du Rhône	Représenté par Aurélie MAGNARD
Michel PROSIC	Directeur Régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes	Présent
Pierre FRANCESCHINI	Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Rhône	Présent
Françoise NOARS	Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement	Excusée
Annick LIOUD	Présidente Honoraire - Association renaissance du Vieux Lyon	Présente
Denis EYRAUD	Président de l'Union des Comités d'Intérêts Locaux du Grand Lyon	Présent
Nathalie MEZUREUX	Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon	Présente
Jean Yves TOUSSAINT	Coordinateur du Labex Intelligence des mondes urbains	Présent
Philippe VERGAIN	Conservateur des musées Gallo-Romains, Département du Rhône	Excusé

Assistaient à la Commission :

Jean Dominique DURAND	Ville de Lyon - Adjoint à la culture et au patrimoine
Anne JESTIN	Ville de Lyon - Déléguée générale Développement Urbain
Frédérique MARTINENT	Ville de Lyon – Directrice Aménagement Urbain
Bruno DELAS	Ville de Lyon - Mission Site Historique
Philippe LAMY	Ville de Lyon - Direction Aménagement Urbain
Christophe MARGUERON	UDAP du Rhône - Architecte des Bâtiments de France
Olivier Nys	Grand Lyon - Directeur général
Arabelle CHAMBRE FOA	Grand Lyon - Cabinet du Président
Nicolas MAGALON	Grand Lyon - Cabinet du Président
Sébastien CHAMBE	Grand Lyon - Directeur de la Planification et des Politiques d'Agglomération
Mathias CHAGNARD	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Emmanuelle SIBUE-ALLART	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Isabelle EYNARD-RIONDET	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Elodie MATHIEU	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Jérôme COUTELIER	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Christine CHASSY	Grand Lyon - Service Territoires et Planification

Pour information

Jean Michel DACLIN	Président Office du Tourisme
Richard LLUNG	Vice-Président, délégué à l'urbanisme réglementaire
Myriam PICOT	Conseillère métropolitaine
Sandrine FRIH	Conseiller métropolitain
Michel HAVARD	Conseiller métropolitain
Claude SOUBEYRAN-DE-SAINT-PRIX	Ville de Lyon – Directeur général des services
Xavier FOURNEYRON	Ville de Lyon – Directeur général adjoint à la culture
Anne CANOVA	Ville de Lyon - Conseillère technique adjoint à l'urbanisme
Brigitte CAILLIOD	Ville de Lyon – Chargée de mission de Michel Le Faou
Maud FELIX-FAURE	Ville de Lyon - Chargée de mission de Jean-Dominique Durand
Serge ROBY	Ville de Lyon – Service Aménagement Urbain
Emmanuelle BURTIN	Ville de Lyon – Service Aménagement Urbain
Sylvie PISSIER	Agence d'urbanisme
Corinne GAGET	Agence d'urbanisme
Nicole SIBEUD	Grand Lyon – Directrice générale adjointe Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie
Henri BERTRAND	Grand Lyon – Service Territoires et Planification
Jean Luc CHAMBEFORT	Grand Lyon - Service Territoires et Planification
Christine DESPRES	Grand Lyon – Direction Affaires Juridiques

Introduction

Monsieur Gérard Collomb ouvre la séance de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon et de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Pentès de la Croix-Rousse.

Les Pentès de la Croix-Rousse représentent un quartier exceptionnel dans un site exceptionnel qui a su garder son caractère patrimonial.

La création de la ZPPAUP de la Croix-rousse en 1994 a représenté la première ZPPAUP urbaine portant sur un quartier et une architecture liées à la production économique dans un hyper centre. Cette ZPPAUP, qui faisait suite à celle des Gratte-Ciel à Villeurbanne, intégrait également une dimension paysagère forte.

25 ans après la mise en place de la ZPPAUP, la Métropole et la Ville de Lyon, en partenariat avec la DRAC, ont engagé en 2013 la transformation de la ZPPAUP en AVAP par ailleurs rendue obligatoire par le vote en juillet 2010 de la disparition des ZPPAUP par la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) dite Grenelle 2.

Depuis de nombreuses années, le patrimoine n'est plus considéré comme une contrainte mais comme une ressource pour fonder le projet de territoire de la Métropole de demain. Pour cela, un juste équilibre doit être trouvé entre évolution des quartiers de la ville et préservation de leur qualité existante.

Monsieur Gérard Collomb rappelle qu'à l'échelle de la Métropole, il existe 380 monuments historiques, un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur le quartier du Vieux Lyon, deux ZPPAUP en cours de révision et une AVAP mise en œuvre sur les Gratte-Ciel.

En 1998, l'UNESCO a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le site historique de Lyon, témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, une notion nouvelle à l'époque.

Un certain nombre d'outils de protection et de gestion du patrimoine ont également été mis en place au travers du PLU-H en cours d'élaboration.

La reconnaissance à l'international de cet engagement pour le patrimoine s'est traduite par l'élection de la Ville de Lyon en tant que présidente de l'Organisation des villes du patrimoine mondial en novembre 2015.

La transformation de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse en AVAP s'inscrit dans cette continuité et marque une nouvelle étape importante de la valorisation du patrimoine lyonnais.

L'ordre du jour de la présente commission est l'examen du projet d'AVAP des Pentès, travail qui a été réalisé par les services et le cabinet Archipat, missionné par le Grand Lyon pour mener les études de l'AVAP.

Monsieur Gérard Collomb donne la parole à Monsieur Mathias Chagnard.

Mathias Chagnard expose quelques éléments de cadrage et précise que Monsieur Philippe de la Chapelle, du Cabinet Archipat présentera l'ensemble du dossier qui a été remis.

A la suite de cette présentation, puis après échange entre les membres de la commission locale, un avis formel sous forme de vote devra être donné sur le dossier, afin de permettre la poursuite de la procédure.

Rappel du calendrier de la procédure d'AVAP :

- *Délibération de prescription de mise en révision : avril 2013*
- *Ouverture de la concertation : 5 juin 2013*
- *Installation de la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon tenant lieu de commission locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des pentes de la Croix-Rousse avec une première commission en Novembre 2013*

- *Comité de suivi qui s'est rassemblé en 2015 avec plusieurs élus (Vice-présidents et Mairie d'arrondissement)*
- **Commission locale de ce jour qui doit donner un avis sur le dossier**
- *Saisine de la DREAL sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale (saisine au cas par cas)*
- *En fonction de la décision de l'autorité environnementale, 2 hypothèses de planning dont une, si une évaluation environnementale était demandée*
- *Calendrier théorique envisagé sans évaluation environnementale*
- *Délibération d'arrêt du projet de l'AVAP en Conseil de la Métropole : début 2017*
- *Avis de la CRPS*
- *Examen conjoint avec les personnes publiques associées*
- *Enquête publique*
- *Accord du Préfet*
- *Approbation en Conseil de la Métropole : 1er trimestre 2018*

Cette procédure est menée en parallèle de celle de la révision du PLU-H et donnera une vision consolidée des outils « patrimoine » entre les deux documents.

Si l'évaluation environnementale est imposée par la DREAL, le planning sera décalé de 6 mois ce qui impliquerait que l'AVAP serait approuvée fin 2018.

Mathias Chagnard rappelle que la ZPPAUP des Pentès de la Croix-Rousse, créée par arrêté préfectoral en 1994, révisée une fois en 2000, se situe sur un périmètre de 74 ha et comporte un peu plus d'un millier d'immeubles identifiés et protégés.

Il donne la parole à Philippe de la Chapelle qui va présenter les éléments du contenu du dossier.

Présentation du projet d'AVAP par Monsieur Philippe de la Chapelle

Philippe de la Chapelle, architecte du patrimoine mandataire de l'équipe d'étude retenue par la Métropole pour l'AVAP, expose les études menées pour répondre aux enjeux patrimoniaux et environnementaux et le contenu du dossier de l'AVAP des Pentès.

L'AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que de l'aménagement des espaces.

L'AVAP, servitude d'utilité publique annexée au document d'urbanisme, est composée d'un rapport de présentation fondé sur le diagnostic, d'un règlement et de documents graphiques opposables aux tiers.

Philippe de la Chapelle présente l'approche méthodologique mise en œuvre pour les études d'AVAP et des éléments phares du diagnostic : l'histoire du site des Pentès (un quartier de la ville façonné par une histoire continue de l'Antiquité au XXème siècle, situé au sein du secteur Unesco de Lyon), le repérage des immeubles d'intérêt patrimonial par époque et l'étude patrimoniale et thermique menée sur un immeuble canut situé rue Général de Sève qui a débouché sur des propositions d'amélioration architecturale et thermique de l'immeuble.

En synthèse, le diagnostic de l'AVAP expose les qualités et l'identité du patrimoine des Pentès :

- Un vaste ensemble urbain pluriel, dominé par l'immeuble Canut, mais qui témoigne à toute époque - de l'Antiquité au XXème siècle - de la qualité des ensembles bâtis et, au-delà des architectures et du paysage urbain, du patrimoine technologique, social, culinaire, représentatif des savoir-faire ;

- Un héritage des traditions architecturales lyonnaises : des immeubles élancés dans un quartier très dense, des façades sobres et très percées, des cours et escaliers remarquables, plus d'une centaine de traboules...
- Des qualités urbaines particulières liées à la topographie (pentes) dont on peut tirer parti, notamment en matière d'ambiance climatique ;
- Une présence végétale, réservoir de biodiversité, à renforcer ;
- Un patrimoine vivant, qui doit s'adapter aux enjeux contemporains ;
- Mais aussi un patrimoine qui peut être fragilisé, lors de travaux de second œuvre par exemple ;
- Des améliorations thermiques à poursuivre pour limiter les consommations énergétiques, ainsi que des conditions à définir pour exploiter des sources d'énergie renouvelable.

Les objectifs patrimoniaux et environnementaux de l'AVAP visent à préserver l'authenticité des Pentes tout en l'adaptant aux nécessités de la vie contemporaine :

1. Mieux révéler la variété du patrimoine des Pentes, à toutes ses époques et à toutes ses échelles,
2. Répondre aux préoccupations environnementales en rapprochant les enjeux environnementaux des objectifs de mise en valeur patrimoniale,
3. Permettre les adaptations à la vie contemporaine en adéquation avec la qualité du bâti existant,
4. Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère au travers des projets.

Pour répondre à ces objectifs, l'AVAP présente des documents graphiques (les plans) qui repèrent les éléments protégés, auxquels s'appliquent les dispositions du règlement.

Un premier plan situe chaque immeuble dans un classement en 4 catégories : immeubles d'intérêt exceptionnel, immeubles d'intérêt remarquable, immeubles dont le maintien n'est pas souhaitable et autres immeubles (qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes, et qui, situés dans le périmètre de l'AVAP, participent à la qualité du paysage urbain et sont à ce titre soumis à certaines prescriptions). Ce plan repère également les espaces publics à dominante végétale ou minérale, identifie les alignements d'arbres remarquables existants ou manquants et des cônes de vue majeurs et remarquables sur le site historique de Lyon ou ciblant des panoramas propres au 1er arrondissement. Ces cônes de vue ont pour vocation d'être préservés et pris en compte dans les projets de construction ou d'aménagement des espaces.

Un second plan repère les éléments de patrimoine exceptionnel ou remarquable, présents dans l'espace urbain ou dans le bâti (sur les façades ou dans les cours des immeubles), qui concourent à la qualité urbaine et paysagère des Pentes. Quelques exemples : escaliers monumentaux et murs de soutènements situés dans l'espace public, et dans les immeubles ou sur leurs façades : cours, escaliers, passages et traboules, portes, ferronneries, devantures, menuiseries, statuaire ...

Le règlement se veut pédagogique. Il est accompagné de recommandations et illustré de bonnes pratiques, afin d'en faciliter l'appropriation par les usagers.

Il est adapté aux besoins des différents éléments protégés : paysage (points de vue, escaliers et perspectives..), immeubles, selon leur catégorie, éléments de second œuvre et également les éléments caractéristiques de ce patrimoine lyonnais : cours, traboules, passages, escaliers etc...

Echanges

Monsieur Gérard Collomb remercie pour cet exposé et propose un échange. Il donne la parole à Monsieur Michel Le Faou et Monsieur Jean-Dominique Durand qui ont suivi l'élaboration du projet de l'AVAP.

Monsieur Michel Le Faou tient à souligner la qualité du travail fourni par les équipes du Grand Lyon en lien avec celles de la Ville de Lyon, et plus particulièrement le travail fourni par le Cabinet Archipat. Les services de l'Etat ont été associés et ont pu suivre le déroulement et l'avancement de ce travail.

Le document livré offre une masse d'information considérable sur l'histoire des Pentès de la Croix-Rousse.

Ce travail d'inventaire de l'ensemble du patrimoine avec les différentes échelles de temps qui sont répertoriées dans ce document pourra également permettre d'élargir l'offre touristique qui est, aujourd'hui, plutôt concentrée sur le secteur sauvegardé du Vieux Lyon et de découvrir un autre quartier de Lyon.

Cet inventaire ne s'attache pas uniquement au bâti, mais aussi bien aux pleins qu'aux vides. Ainsi, la mise en valeur des multiples espaces publics de différentes natures, places, escaliers, qui existent sur cette partie du 1^{er} arrondissement crée un maillage entre le bas des Pentès, notamment la place des Terreaux et l'hôtel de Ville jusqu'au boulevard de la Croix-Rousse.

Monsieur Jean Dominique Durand félicite les équipes et le cabinet Archipat pour le travail remarquable qui a été effectué. Ce document représente un instrument de travail de première importance. Il apporte une connaissance très précise, à travers la cartographie notamment, ainsi que l'enquête réalisée par bâtiment et par élément d'espace extérieur, qui donne une vision d'une partie extraordinaire de la ville. Ce travail permettra de préciser la politique patrimoniale et permettra aussi de savoir ce qu'il faut exactement préserver et mettre en valeur.

Il souligne que l'AVAP des Pentès est une nouvelle étape dans la politique patrimoniale de la Ville qui a connu un certain nombre d'étapes qui montrent une préoccupation en faveur du patrimoine :

- 1964 : 1^{er} secteur sauvegardé de France
- 1994 : 1^{ère} ZPPAUP sur un secteur dense de centre urbain
- 1998 : inscription à l'UNESCO du site historique de Lyon
- 2015 : reconnaissance internationale de la politique patrimoniale. La Ville de Lyon est élue présidente de l'organisation mondiale des Villes du Patrimoine de l'Humanité.

L'AVAP s'inscrit dans une continuité de l'Antiquité à notre époque contemporaine, tout comme l'UNESCO a reconnu le site historique de Lyon en tant que témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires.

Monsieur Denis Bruel excuse tout d'abord Monsieur DELPUECH, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, retenu à une réunion des Préfets à Paris.

Il salue le travail remis par le cabinet Archipat qui est d'une très grande qualité. Les services de l'Etat l'ont examiné et saluent toute la finesse et la justesse du document. Ils sont d'ores et déjà à la disposition de la Métropole pour conduire cette AVAP jusqu'à son terme.

La DREAL, autorité environnementale indépendante du Préfet, peut être saisie dès à présent.

Au vu de la complétude des sujets traités notamment en matière d'environnement, il ne pense pas qu'il sera demandé plus d'informations.

Madame Nathalie Perrin-Gilbert remercie les services de la Métropole, de la Ville de Lyon et de l'Etat ainsi que le cabinet Archipat. Les élus du 1^{er} arrondissement sont également très attachés à l'esprit du classement UNESCO, c'est-à-dire la reconnaissance du patrimoine bâti et du patrimoine humain ainsi que de ses 2000 années d'histoire.

Elle expose ses remarques ci-après :

1 – Une expérimentation a été menée sur l'immeuble de la rue de Sève, notamment autour des améliorations thermiques et des protections thermiques non pas rapportées par l'extérieur mais par d'autres techniques.

Le site du Clos Jouve, magnifique bâti du 20^e siècle géré par Grand Lyon Habitat, non inclus dans ce périmètre d'expérimentation rencontre un problème de réhabilitation thermique.

Elle souhaiterait que l'on puisse se servir de cette expertise et des expériences réalisées sur l'immeuble de la rue Sève pour accompagner le bailleur métropolitain, Grand Lyon Habitat, dans une possible rénovation thermique par l'intérieur

2 – Le deuxième point abordé concerne la cartographie présentée :

Elle relève, avec satisfaction que les bâtis : ex-collège Truffaut, bâtiment de l'Eglise du Bon Pasteur, l'Eglise Saint-Bernard, le bâtiment de la salle Rameau sont classés comme immeubles d'intérêt patrimonial majeur, en catégorie C1. Elle approuve ce classement car ce sont des éléments essentiels du patrimoine urbain. Elle approuve également le fait que les espaces verts existants, présents dans un quartier des plus denses d'Europe, soient également répertoriés et protégés par l'AVAP.

Par ailleurs, il lui semble ne pas retrouver sur la carte de repérage l'arrière de la parcelle du 33bis rue du Bon Pasteur et le bas de la parcelle du Père Devert située au-dessus de la montée du Lieutenant Allouche. Il manque aussi quelques arbres situés sur le quai Saint Vincent, juste à côté de la Passerelle Saint Vincent.

Elle souhaite savoir s'il s'agit d'un oubli ou d'une volonté spécifique de ne pas avoir inclus ces éléments.

3 – Le périmètre de l'AVAP :

Il aurait été intéressant d'introduire et de reconnaître du bâti du 20^e siècle, notamment un secteur comprenant la rue Ornano avec un immeuble Art déco assez remarquable, un patrimoine Grand Lyon Habitat des années 1930 à préserver, les écoles maternelles et élémentaires Victor Hugo ainsi que le site des bains douches municipaux avec l'ancien stand de tir.

Il suffirait de décaler le périmètre d'une rue pour pouvoir inclure du bâti du 20^e siècle, années 30 et 50.

4 – L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de l'ancienne école nationale des Beaux Arts (ENBA) :

Elle remercie Monsieur Le Faou de lui avoir transmis le projet d'OAP et souhaiterait que l'on puisse demander un concours pour le projet futur de l'ex-ENBA. Ce site concerne l'amphithéâtre des Trois Gaules, l'Eglise du Bon Pasteur, l'ancienne école des Beaux Arts et a minima il serait souhaitable de mettre en concurrence des équipes d'architectes et de demander à l'Agence d'Urbanisme une assistance en matière d'étude afin de préserver une vocation d'intérêt général sur ce site.

En conclusion, la mairie du 1^{er} arrondissement ne pourra émettre un avis favorable s'il n'y a pas l'élargissement du périmètre du projet d'AVAP à la rue Ornano incluant les immeubles cités auparavant.

Monsieur Denis Eyraud souhaite souligner le caractère intéressant du travail réalisé. Il remarque que les points de vue ont été répertoriés et que ceux-ci sont très importants sur les Pentes de la Croix-Rousse parce qu'ils sont particulièrement remarquables. Il insiste sur le fait que ces points de vue devront être signalés et faciles d'accès le cas échéant, en élaguant les arbres correctement car ils représentent un atout pour la fréquentation touristique.

Monsieur Michel Le Faou précise que les cônes de vues sont effectivement nombreux et qu'il faudra être vigilant quant à l'entretien des végétaux afin qu'ils n'obstruent pas ces points de vue et qu'ils ne gênent pas les futures visites sur ce territoire.

Il répond ensuite aux observations formulées par Madame Nathalie Perrin-Gilbert.

1 – Rénovation thermique par l'intérieur des bâtiments du Clos Jouve, propriété de Grand Lyon Habitat :

Pour cet ensemble immobilier, un travail d'étude, notamment de modélisation des différentes possibilités d'isolation et d'amélioration énergétique sur un bâtiment a été réalisé, en lien avec le cabinet d'architectes Hervé Vincent, missionné par Grand Lyon Habitat.

Il y a eu divers échanges avec Grand Lyon Habitat, Hervé Vincent et les équipes de l'UDAP sur ce sujet. Une solution expérimentale a été décidée : elle consiste à traiter un des bâtiments pour tester les solutions retenues, en préservant l'identité patrimonial du bâtiment, en particulier les modénatures, notamment au niveau des façades sur rue.

La particularité de ce patrimoine est une construction du début du siècle dernier, typique des Habitations à Bon Marché (HBM) avec une construction en mâchefer. Ce type de construction présente une particularité concernant la gestion des points de rosé, qui nécessite une attention spécifique pour l'amélioration de la performance énergétique.

Le dossier est aujourd'hui dans les mains de Grand Lyon Habitat, la mise en œuvre n'ayant pas encore été engagée à ce jour.

2 – Cartographie

Monsieur Le Faou demande des précisions à Monsieur Chagnard.

Monsieur Mathias Chagnard précise qu'il est prévu au futur PLU-H l'inscription d'un espace végétalisé à valoriser sur le site du 33 rue du Bon Pasteur.

Monsieur Michel Le Faou indique que ce dispositif réglementaire comprend également l'inscription d'un EBC sur le terrain du Père Devert pour lequel un travail se réalise actuellement dans le cadre des commissions d'architecte conseil de la Ville. Le point relatif aux arbres du quai St Vincent sera vérifié.

3 – Périmètre

Il rappelle qu'il s'agit de la transformation de la ZPPAUP existante en AVAP. Dans cette étude, le choix a été fait de partir du périmètre existant en intégrant tous les éléments liés à la « grenellisation » du document antérieur et à la prise en compte des espaces non bâtis des espaces publics et des espaces végétalisés.

Concernant l'extension en intégrant l'ensemble de la rue Ornano, le groupe scolaire Victor Hugo et le bâtiment des bains douches, Monsieur Le Faou précise que l'ensemble est déjà encadré par l'existence de monuments historiques et la future OAP UNESCO.

Tous les autres bâtiments cités par Madame Perrin-Gilbert, notamment le collège Truffaut, se situent bien dans le périmètre de l'ancienne ZPPAUP donc ils seront bien repérés et protégés dans l'AVAP.

4 – Le bâtiment de l'ancienne ENBA

Il s'agit d'un bâtiment, propriété de la Ville, qui accueille aujourd'hui le service archéologie de la Ville de Lyon.

Dans le cadre d'une optimisation de la gestion de son patrimoine bâti, la Ville de Lyon a fait le choix de confier la transformation de ce bâtiment à un opérateur immobilier, le Groupe Crédit Agricole Immobilier. Ce projet va permettre la transformation du bâti en conservant ses caractéristiques patrimoniales tout en opérant une césure dans une partie du bâtiment visant à créer un espace public qui donnera un cône de vue supplémentaire sur la Ville, notamment au-dessus de l'amphithéâtre des 3 Gaules, en direction de la Presqu'île [et](#) de la colline de Fourvière.

L'opération immobilière sera encadrée par les dispositions propres au PLU et au mécanisme d'instruction des permis de construire. S'agissant d'un bâtiment situé dans la ZPPAUP, ce projet sera examiné par les services de la Ville et les services départementaux de l'architecture et du patrimoine. Il sera réalisé avec un binôme d'opérateurs immobiliers et d'architectes.

Monsieur Gérard Collomb propose aux membres de la commission locale d'adopter le nouveau règlement intérieur prenant en compte la création de la Métropole avec la désignation de nouveaux membres et d'émettre l'avis sur le projet du dossier de l'AVAP des Pentes de la Croix-Rousse.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Le projet du dossier de l'AVAP est approuvé avec une abstention de Madame Nathalie Perrin-Gilbert.

Ces deux points sont adoptés.

Monsieur Gérard Collomb remercie les présents et clôt la séance de la commission locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Pentes de la Croix-Rousse.